

PROGRAMME DE FORMATION

Assistant de service social

Public concerné :

- Voies initiale / cours d'emploi : tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation.
- Voie apprentissage : tout public satisfaisant aux exigences des conditions d'accès à la formation et aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis : Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : être titulaire du baccalauréat ; être titulaire d'un diplôme, d'un certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ; remplir les conditions fixées par l'article D. 613-40 du code de l'éducation¹.

Objectifs :

- **Accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits et leur autonomie** : instaurer une relation d'aide, favoriser la participation, l'autodétermination et l'inclusion sociale, accompagner les personnes dans l'accès et l'exercice de leurs droits et devoirs.
- **Mettre en œuvre un accompagnement social global** : concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer des accompagnements sociaux individuels et collectifs, mobiliser les ressources de l'environnement, améliorer les conditions de vie dans le respect du secret professionnel.
- **Développer des actions collectives et de prévention** : coconstruire et piloter des projets d'action sociale et de développement social, promouvoir la prévention, renforcer les solidarités, favoriser la participation des personnes et la citoyenneté.
- **Mobiliser une expertise sociale** : assurer une veille professionnelle, analyser les besoins des publics et des territoires, contribuer à la mise en œuvre des politiques sociales, proposer des réponses adaptées et innovantes.
- **Développer les partenariats et le travail en réseau** : assurer une fonction d'interface et de médiation, développer les coopérations territoriales, coordonner les parcours des personnes, travailler en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs.
- **Exercer dans le respect des principes professionnels** : agir dans le respect du cadre légal, des principes éthiques et déontologiques, conduire une analyse réflexive de sa pratique, garantir une intervention respectueuse des droits et des besoins des personnes.
- **Organiser son activité professionnelle** : planifier et gérer ses activités, adapter sa communication aux différents interlocuteurs, mobiliser les outils numériques, coopérer au sein d'équipes pluriprofessionnelles.

¹ A l'exception des sportifs de haut niveau, mentionnés à l'article [L. 611-4](#), les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense doivent avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et être âgés de vingt ans au moins à la date prévue pour la reprise de leurs études.

Les candidats, qui ont été inscrits dans une formation et qui n'auraient pas satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances permettant d'accéder à l'année d'études suivante, ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans cette année d'études, avant un délai de trois ans. Cette condition de délai n'est pas applicable aux élèves des classes préparatoires qui demandent à bénéficier de la procédure de validation définie par la présente sous-section en vue d'accéder à une formation de premier ou de second cycle.

- **Développer ses pratiques professionnelles** : actualiser ses connaissances, intégrer les enjeux de la transition écologique et des évolutions sociales, s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, participer à la professionnalisation et à la transmission des savoirs.

Durée de l'action :

3 ans soit 3 442 heures réparties comme suit :

- Formation théorique : **1 517 heures** (dont 12 heures d'accompagnement individualisé)
- Formation pratique² : **1 925 heures** (soit 55 semaines)

Modalités d'accès :

- Pour les voies initiales : dépôt d'un dossier (CV et lettre de motivation) et passage d'un entretien de 30 minutes.
- Pour les cours d'emploi : un entretien de positionnement de 30 minutes
- Pour la voie de l'apprentissage : l'inscription définitive est possible dès lors qu'un contrat d'apprentissage est signé entre l'apprenti et un employeur. Ce contrat peut être conclu **jusqu'à trois mois avant ou après le début de la formation**.
Les étudiants déjà inscrits en formation initiale peuvent changer de parcours à tout moment et passer en apprentissage sous réserve de la signature d'un contrat.

Délais d'accès :

Délai d'un mois entre l'entretien de positionnement (ou de sélection) et l'inscription à la formation

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap
HETIS Draguignan – accessible aux personnes en situation de handicap

Encadrement :

L'équipe pédagogique est composée d'une responsable de département, docteure en anthropologie, et de 4 formatrices permanentes titulaires de doctorats en psychologie sociale, d'un Master 2 en psychologie du travail, de diplômes universitaires d'études appliquées (bac +5), de diplômes d'études supérieures spécialisées (bac +5), d'un diplôme d'État d'assistant de service social ainsi que d'un diplôme d'État en ingénierie sociale.

Elles disposent toutes d'une expérience professionnelle significative dans les champs du social et du médico-social et/ou de la formation en travail social, et bénéficient régulièrement d'actions d'actualisation et de développement de leurs compétences. Cette équipe est complétée par de nombreux formateurs occasionnels issus du terrain professionnel, de l'Université ainsi que des personnes accompagnées.

² Pour les stages réalisés dans le secteur de la protection de l'enfance ou de l'accueil du jeune enfant, vous devrez fournir une attestation d'honorabilité avant le stage, accessible via ce lien : <https://honorabilite.social.gouv.fr/>

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphi de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire.

De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'école est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu :

- **Bloc 1** « Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie » : 504 heures de formation théorique + 6 heures d'accompagnement individualisé
- **Bloc 2** « Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation » : 504 heures de formation théorique + 1 heure d'accompagnement individualisé
- **Bloc 3** « S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale » : 252 heures de formation théorique + 3 heures d'accompagnement individualisé
- **Bloc 4** « S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social » : 245 heures de formation théorique + 2 heures d'accompagnement individualisé

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning :

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.

Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation :

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance :

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités d'évaluation :

Bloc 1 « Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie » : Contrôle continu et épreuve conclusive

Pour l'épreuve conclusive (Bloc 1), nous avons choisi la rédaction et la soutenance d'un Dossier d'analyse du parcours de formation (DAPF).

Bloc 2 « Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation » : Contrôle continu

Bloc 3 « S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale » : Contrôle continu

UE 3.1 - Comprendre l'action publique et ses dispositifs

- Évaluation 1 – Dossier d'analyse institutionnelle (individuel) qui servira à l'épreuve conclusive également
- Évaluation 2 - QCM - contrôle de connaissance sur les politiques sociales, publiques

UE 3.2 - Agir sur le territoire : partenariats, réseaux et enjeux contemporains

- Évaluation 1 – Cartographie partenariale commentée (individuelle)
- Évaluation 2 – Note de réflexion sur un enjeu territorial contemporain (individuelle)

Bloc 4 « S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social » : contrôle continu

UE 4.1 – Approche pluridisciplinaire de l'identité professionnelle et travail collaboratif

- Évaluation 1 - Rapport de stage (3-5 page) cf épreuve conclusive
- Évaluation 2 – Rédaction collective d'une charte du travail en équipe

UE 4.2 – Communication, évaluation et amélioration de ses pratiques professionnelles

- Évaluation 1 – Production d'un écrit professionnel
- Évaluation 2 – Analyse réflexive individuelle

UE 4.3 - Interculturalité, perspectives européennes et communication

- Évaluation 1 et 2 – Dossier comparatif interculturel (écrit et oral)

Le dispositif d'évaluation de notre institut repose sur une double évaluation minimale pour chaque unité d'enseignement (UE), conformément au cadre réglementaire imposant au moins deux

Page 5 sur 7

épreuves diversifiées par UE. Les blocs de compétences 2, 3 et 4 sont acquis dès lors que la moyenne pondérée des notes obtenues dans les UE qui le composent est égale ou supérieure à 10/20 permettant ainsi une compensation interne au bloc.

Le Bloc de compétences 1 fait exception à ce principe de compensation globale car sa validation suppose obligatoirement deux conditions cumulatives :

- L'obtention d'une moyenne de 10/20 aux UE qui le compose (compensables entre elles)
- La validation spécifique de l'unité d'enseignement « Épreuve conclusive »

Remarque : La note de cette épreuve conclusive ne contribue pas à la moyenne pondérée des autres UE du bloc et n'est en aucun cas compensable.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation, par délégation de certification de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Les étudiants doivent valider l'ensemble des blocs afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par la DREETS.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants. Chaque bloc n'a pas de durée de validité limitée : une fois acquis, il l'est définitivement.

Sanction :

Diplôme d'Etat d'Assistant de service social ainsi qu'une attestation de fin de formation.

Coût :

Formation initiale ou en reconversion professionnelle :

Le coût pédagogique de la formation est financé par la Région Sud.

- Restent à la charge de l'étudiant :
 - les frais de scolarité : **178 € par année de formation**, soit **534 €** pour les trois années ;
 - les frais d'entretien de sélection : **80 €**.

Cours d'emploi :

L'ensemble des frais liés à la formation est à la charge de l'employeur.

- **Coût total : 21 852 € net (tarif fixé par décret)** de taxe (activité de formation exonérée de TVA).
 - Coût pédagogique : **21 238 €**.
 - Frais de scolarité : **178 € par année de formation**, soit **534 €** pour les trois années ;
 - Frais d'entretien de positionnement : **80 €**.

Contrat d'apprentissage :

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou l'organisme financeur, aucun frais de formation, de scolarité ou d'entretien de positionnement n'est à la charge de l'apprenti.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les NPEC (Niveaux de Prise en Charge) fixés par France Compétences selon le secteur d'activité et la branche professionnelle de l'employeur. Pour toute information sur le niveau de prise en charge applicable et obtenir un devis personnalisé, contactez le CFA HETIS.

- Voies initiale / cours d'emploi :
 - Mail : info@hetis.fr
 - Téléphone : 04 92 07 77 97
- Apprentissage :
 - Mail : cfa@hetis.fr
 - Téléphone : 04 92 07 73 24